

CAPL du 08 Janvier 2016

Déclaration Liminaire CAP mouvement local complémentaire au 1^{er} mars 2016

Les tragiques événements de la fin d'année 2015 ont mis en évidence l'absolue nécessité du renforcement des effectifs des services publics. Car le service public c'est avant tout, des femmes et des hommes dévoués à l'intérêt général et non de simples lignes de charges de personnels dans une loi de finances. Et pour pouvoir répondre aux besoins de la population, les services de l'état, y compris ceux de la DGFIP, doivent impérativement disposer de moyens à la hauteur de ces enjeux.

Malgré cette évidence et cette nécessité, ce n'est malheureusement pas le choix qui a été fait dans notre Direction. La seule réponse de notre administration, c'est encore et toujours des suppressions d'emplois qu'elle ne prend même plus la peine de justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se creuse d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents. Les affectations d'agents ALD de plus en plus nombreuses ne sont en aucun cas une solution pérenne et constituent une entorse inconcevable aux règles de gestion. Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement.

Les élus de Solidaires Finances Publiques 25 dénoncent également la menace que constitue la réforme des règles de gestion du personnel annoncée pour 2016. La Direction Générale a décidé de bouleverser unilatéralement les règles de gestion issues de la fusion DGI/CP établies en 2007 après des centaines d'heures de négociations et de groupes de travail. A titre d'exemple, le présent mouvement de mutation complémentaire pour lequel nous sommes convoqués aujourd'hui devrait purement et simplement être supprimé pour les catégories B et A. Il est par ailleurs prévu de fusionner certaines RAN et de bloquer les agents pendant 3 ans sur un poste ou une dominante et de multiplier les affectations ALD.

Nous tenons également à revenir sur les événements qui nous ont conduits à demander le report de cette CAPL initialement programmée le 10 décembre dernier.

Il y avait tout d'abord l'illogisme de convoquer une CAP locale de mutation en amont du CTL suppressions d'emplois, lequel ne s'est tenu qu'hier. En effet, comment décider en toute transparence de l'affectation d'agents au 1^{er} mars sans connaître la situation des emplois à cette date ? La coupe sombre que vous venez d'effectuer dans les effectifs de notre département est désormais connue (et de taille, puisque ce ne sont pas moins de 28 emplois que vous venez de supprimer). Nous aurons donc lors de cette CAPL une meilleure lisibilité de vos sombres projets de fermeture ou de fusion de services au regard des suppressions d'emplois que vous avez décidées et des mouvements locaux que vous proposez.

Il y avait ensuite et surtout le non respect du délai de transmission de huit jours des documents de travail relatifs à cette CAPL.

Nos élus du personnel n'ont en effet pu disposer de ces documents qu'après la date qu'ils avaient fixée pour la préparation de la CAPL initiale, ce manquement réglementaire les empêchant d'exercer pleinement leur indispensable travail préparatoire et nécessitant de ce fait le report de cette CAPL. A ce sujet nous tenons à insister sur le fait que nous attribuons en totalité la faute de ce manquement à votre équipe de Direction et en aucun cas aux collègues des Ressources Humaines qui ont fait au contraire tout leur possible pour nous fournir les documents en temps voulu. C'est bien votre équipe de Direction et elle seule qui a provoqué ce retard inacceptable en ayant abusivement tardé à fournir aux services des RH son projet de mouvement puis son approbation des documents qu'ils devaient nous transmettre. Les élus de Solidaires Finances Publiques 25 tiennent donc à rappeler la qualité et la difficulté du travail effectué par leurs collègues du service des Ressources Humaines, ils les assurent de leur total soutien et demandent que cette remarque soit mentionnée au PV.

Enfin, en fonction des raisons évoquées précédemment et compte tenu de la situation déficitaire des effectifs de notre département, les élus de Solidaires Finances Publiques 25 déclarent qu'ils voteront contre ce projet de mouvement local.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 25 élus en CAPL n° 1, 2 et 3